

N° 22 - Hiver 2005

Union interpro des syndicats C.N.T.
du Nord / Pas de Calais

bulletin régional

d'information, de réflexion
et de combat syndical...

Prix : 1 €

59 / 62

Le B.R. (« Ch' Brrr... »), bulletin régional pour un réchauffement des luttes sociales !



Sommaire :

- Fiche pratique : Comment organiser un piquet de grève ? Page 2
- Deux inspecteurs du travail assassinés Page 3
- Le travail à temps partiel Chantage à la délocalisation Page 4
- Bibliothèque de l'Union Locale de Béthune Page 6
- Pourquoi la CNT Béthune soutien Action Directe ? Page 6
- La commission Thélot (le grand "débat", pour ceux qui auraient oublié) a commencé à rendre ses conclusions. Page 7
- Elections au conseil d'administration Page 8
- Bruay La Bussière : Grève des lycéens Page 9
- Etat patron-voyou ! Page 10
- Béthune : le lycée Malraux à la sauce néo-libérale ? Page 11
- Les Skinheads de leurs origines à leurs dérives Page 12
- En bref Page 14
- Monsieur Demeyere le moyen âge c'est fini Page 16



Comment organiser un piquet de grève ?

Vous trouverez ci-dessous les quelques conseils utiles lorsque vous voulez organiser un piquet de grève.

1. Prévenir des personnes qu'il y aura un piquet de grève. C'est important de ne pas se retrouver tout(e) seul(e) dans le froid du petit matin. Vingt à trente personnes semble un bon ratio pour pouvoir bloquer suffisamment les portes et avoir le nombre de notre coté. L'effet du nombre nous rassure sur notre force et nous rend plus solidaire. Il dissuade aussi les forcenés près à tout pour passer outre le piquet de grève.
2. Prévenir les médias que vous aller faire un piquet de grève si vous voulez qu'on parle de vous.
3. Essayer d'être en forme ; la fatigue nous fait nous emporter facilement.
4. Prévoir quelles sont les personnes que l'on pourrait être amené à laisser passer (il y a parfois des cas particuliers – pour des raisons de sécurité par exemple – qui impliquent une certaine souplesse) ; bien se mettre d'accord là dessus et faire en sorte que tout le monde soit au courant.
5. Amenez des cadenas et des chaînes pour fermer les grilles, c'est toujours mieux que 5 gros bras qui font peur. Un antivol de vélo peut faire l'affaire.
6. Retrouvez-vous au moins $\frac{3}{4}$ d'heure avant l'ouverture du bâtiment que vous voulez bloquer pour être sûr que personne n'est encore entré.
7. Une fois que les personnes sont devant le bâtiment tôt le matin, se répartir les portes selon les affinités de chacun.
8. Poser les chaînes si c'est possible. Si ce n'est pas possible, faire une chaîne humaine devant les portes et ne laisser entrer personne en expliquant clairement pourquoi vous faites cela.
9. Si les gens sont des forcenés qui rêvent d'équation mathématique ou de bruit de machine et essaient de forcer le piquet de grève, se tenir par les coudes et ne pas céder. Il est important de ne jamais éléver la voix, et lors des bousculades possibles de ne pas répondre de manière violente. Utiliser l'humour pour désamorcer les tensions. L'humour est notre meilleur arme. Si le ton monte, il faut calmer les personnes.
10. Tout le monde est responsable de tous. Ne jamais laisser les gens seuls. C'est dans ces cas-là que le

ton monte. Si vous voyez quelqu'un de pris à partie, aller le (la) rejoindre pour l'entourer. L'effet du nombre calme souvent les esprits bien échauffés.

11. Il est important que les gens qui ont peur ou se sentent mal puissent le dire. Nous ne sommes pas là pour nous sentir mal et faire des choses que nous ne voulons pas faire. Il n'y a pas de honte à avoir peur, mais il faut le dire. Les personnes doivent alors réconforter la personne. Si cela ne suffit pas, la personne doit pouvoir partir sans qu'on lui fasse des remarques désobligeantes.
12. Amener des thermos de café, car c'est toujours bon de partager avec les gens qui nous entourent dans ces cas-là. ■

D'après un texte trouvé sur internet.



CHOMEURS EN LUTTE

Chômeurs de la nation,
Clament haut et fort leurs revendications.

Le Temps du silence est terminé,
Nous sommes plus que jamais déterminés.

Chômeurs, Précaires et Sans Droits,
Unissons nous, ensemble prenons la même voie.

L'égalité pour tous, nous exigeons,
Pour cela, avec rage nous, nous battrons.

Pour abolir plus que jamais la précarité,
Notre présence dans la rue sera sans cesse répétée.

TOUS ENSEMBLE, cette lutte nous la gagnerons,
Car vivre dignement ne doit plus être de la fiction.

Jean-Marie Honoret
« Alias Ché Ch'ti Guevara »

Deux inspecteurs du travail assassinés



Jeudi 2 septembre une contrôleuse du travail, récemment promue, et un contrôleur MSA (mutuelle sociale agricole) ont été abattus par 1 employeur alors qu'ils voulaient vérifier la régularité des contrats de travail des saisonniers (et donc s'ils étaient déclarés). Il s'agissait d'un agriculteur, spécialisé dans la culture des prunes. Il est rentré chez lui afin de rapporter des pièces administratives et est ressorti avec un fusil. Il a tiré sur le premier dans l'abdomen, puis sur la seconde dans le dos quand elle s'enfuyait.

Ces 2 fonctionnaires sont des contrôleurs et non des inspecteurs. Celui-ci est de catégorie A. Il est chef et contrôle plutôt les entreprises de plus de 50 salariés, donc plutôt avec des DRH, connaissant un minimum le droit du travail, sensible à l'image de l'entreprise, en costard cravate. Le contrôleur s'occupe plutôt des entreprises de moins de 50 salariés, au méthode de gestion plus prosaïque, voire plus violente (la violence physique à l'égard des salariés existe de même que des situations de quasi esclavage:non paiement de salaire quand il s'agit de main d'œuvre étrangère ou de jeunes sortant de l'école et ayant peur de perdre leur 1er travail et qui ignorant sont prêts à accepter n'importe quoi)

C'est la première fois en 112 ans qu'un fonctionnaire de l'inspection du travail est assassiné. Jusqu'à

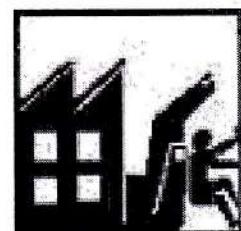
maintenant ça n'avait pas dépassé le cadre de la menace (parfois avec un fusil), de la simulation de la pendaïson (agriculture encore une fois), de l'agression ordinaire ou du vandalisme. Si ces derniers faits sont courants (à titre personnel je n'ai eu à subir qu'une fois des propos s'apparentant à des menaces et à de l'intimidation) et peuvent parfois mener à des contrôles avec les forces de l'ordre (s'il y a eu menaces avec un fusil) jamais le pas n'avait été franchi de l'assassinat. Compte tenu du contexte actuel de remise en cause de toutes les conquêtes sociales il n'est pas sûr que la signification de cet acte soit fortuit, d'autant qu'1 employeur menace et agresse beaucoup moins facilement un fonctionnaire qu'un salarié.

On peut se demander si ce type pour abattre aussi froidement des fonctionnaires n'avaient pas déjà assassinés des saisonniers pour ne pas les payer!!! Compte tenu de mon expérience personnelle je n'en serais pas étonné surtout si les saisonniers étaient des étrangers... ■

David
Syndicat des Travailleurs de l'Industrie
et des Services - CNT Lille

Délinquance patronale

Chronique non exhaustive des méfaits de la maffia patronale, qui sous l'emprise du discours libéral, sacrifie l'existence de nombreux travailleurs ...



Transports

STPPEE (Roncq) : 25 emploi menacés

Transports BURETTE (Roncq) : 60 suppressions d'emplois

ABX (Lesquin et Lille) : une vingtaine d'emplois visés

Textile

VRAU (Lille) : 36 emplois supprimés

DESURMONT Jules et Fils (Tourcoing) : 110 emplois vont disparaître

IGNACE - LENER (Hazebrouck) : 23 emplois menacés

DUQUENNOY-LEPERS (Chéreng) : 17 licenciements prévus

Autres secteurs d'activité

MAINETTI (Templemars) : 58 emplois supprimés

DSM (Seclin) : 120 licenciements

ELCO-BRANDT (Lesquin) : 152 emplois condamnés

VAN DER LINDEN (Douvrin) : 30 salariés au chômage

ARC INTERNATIONAL (Arques) : 2659 suppressions d'emplois d'ici à 2008

EMP (Villeneuve d'Ascq) : Suppression de 94 postes

LA REDOUTE plateformes téléphoniques : Suppression de 60 emplois.

CARGESE (Seclin) : 10 Licenciements

ACGR Rosult et PAB-Onnaing (Valenciennois) : 113 emplois vont être supprimés.



LE TEMPS PARTIEL

(régi par les articles L212-4-2 et suivants du code du travail)

Le salarié à temps partiel est celui qui a une durée du travail inférieure à la durée légale du travail (à la durée du travail conventionnelle ou de l'établissement si plus favorable). Avec la loi Fillon il en est également de même pour une durée du travail annuelle inférieure à 1600 heures.

Le temps partiel peut être prévu et régi par un accord conventionnel.

En l'absence d'accord, il peut être pratiqué mais il faut obligatoirement l'avis du CE ou des DP, avis qui est transmis dans un délai de 15 jours à l'inspection du travail. En l'absence de DP ou de CE ; l'inspection du travail doit être informé. Le temps partiel peut également être mis en place à la demande des salariés.

Le contrat à temps partiel est obligatoirement écrit. Les mentions suivants doivent apparaître :

- qualification du salarié,
- les éléments de la rémunération,
- la durée du travail hebdomadaire, le cas échéant mensuelle,
- la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois (sauf pour les associations d'aide à domicile),
- définir les cas dans lesquels une modification éventuelle de cette répartition peut intervenir ainsi que la nature de cette modification (toute modification doit être notifiée au moins 7 jours avant la date à laquelle elle doit avoir lieu),
- déterminer également les modalités selon lesquelles les horaires de travail pour chaque journée travaillée sont communiquées par écrit au salarié, précise les limites dans lesquelles peuvent être effectuées les heures complémentaires pas plus du 10ème de la durée hebdomadaire ou mensuelle sauf si accord conventionnel le prévoit, auquel cas jusqu'au tiers ; Ne peut non plus avoir pour effet de porter la durée du travail du salarié au niveau de la durée légale ou conventionnelle. Le refus d'effectuer des heures complémentaires au-delà des limites fixées dans le contrat n'est pas une faute ou 1 motif de licenciement. Même chose à l'intérieur de ces limites quand le salarié est informé moins de 3 jours avant la date prévue des heures complémentaires.

Le refus par le salarié d'un modification de la durée du travail non prévue par le contrat n'est pas 1 faute non plus ou 1 motif de licenciement. Il en est de même si le changement n'est pas compatible avec des obligations familiales impérieuses, avec le suivi d'un enseignement scolaire ou supérieur, avec 1 période d'activité fixée chez un autre employeur ou avec une activité professionnelle non salariée.

Idem pour un changement d'horaire de travail au sein de chaque journée travaillée figurant dans le document transmis au salarié.

Si pendant une période de 12 semaines consécutives ou pendant 12 semaines au cours d'une période de 15 semaines, l'horaire moyen réellement travaillé a dépassé de 2 heures au moins par semaine ou de l'équivalent mensuel de cette durée, l'horaire prévu dans le contrat, celui-ci est modifié, sous réserve d'un préavis de 7 jours et sauf opposition du salarié intéressé, en ajoutant à l'horaire antérieur la différence entre cet horaire et l'horaire moyen réellement effectué.

L'absence d'écrit fait présumer que le contrat a été conclu pour un horaire normal. La charge de la preuve revient à celui qui invoque l'existence d'un temps partiel.

Une convention ou un accord de branche étendu peut faire varier en deçà de 7 jours et jusqu'à 3 jours le délai de notification au salarié de la modification de la durée du travail. Des contre parties doivent être prévues pour le salarié. Peuvent également porter jusqu'au tiers de la durée stipulée dans le contrat les heures complémentaires.

Les horaires d'un temps partiel ne peuvent comporter au cours d'une même journée plus d'une interruption d'activité ou 1 interruption supérieure à 2 heures que si 1 convention ou 1 accord de branche le prévoit.

Au-delà du 10ème les heures complémentaires sont majorées de 25%.

Les temps partiels ont les mêmes droits que les autres salariés. Exemple 1 prime ne peut être subordonnée à l'occupation d'un emploi à temps plein. Cependant le principe de la proportionnalité s'applique à toutes les sommes versées aux salariés présentant le caractère d'une rémunération. (jurisprudence de l'article L212-4-5 du code du travail.) L'ancienneté équivaut à celle d'un temps complet. Idem pour les congés payés. Le calcul du nombre de jours de congés payés pris par un salarié à temps partiel est égal à tous les jours ouvrables compris entre le 1er jour où il aurait dû travailler et le jour de la reprise.

Une convention ou un accord de branche étendu ou un accord d'entreprise ou d'établissement peut prévoir une annualisation du temps partiel. (article L212-4-6).

Les salariés qui en font la demande peuvent bénéficier d'une réduction de la durée du travail sous forme d'une ou plusieurs périodes d'au moins une semaine en raison des besoins de leur vie familiale. Pendant les périodes travaillées, le salarié est occupé selon l'horaire collectif applicable. Sa durée du travail est inférieure à 1600 heures. (article L212-4-7 du code du travail). Dans ce cas les heures effectuées au cours d'une semaine au-delà de la durée légale sont des heures supplémentaires. La ou les heures non travaillées doivent être précisées dans le contrat.

(article L122-4-9) Les salariés à temps partiel qui souhaitent un temps complet ou inversement les salariés à temps complet qui souhaitent un temps partiel sont prioritaires pour l'attribution d'un emploi de leur catégorie professionnelle ou équivalent.

La liste des emplois disponibles correspondants est portée à leur connaissance. Le refus d'un emploi à temps partiel n'est ni une faute ni un motif de licenciement.

Les conditions de mise en place d'horaire à temps partiel à la demande des salariés sont fixées par une convention ou un accord collectif étendu. En l'absence de tels accords la demande des salariés doit être communiquée à l'employeur par lettre recommandée avec accusé de réception. Le courrier doit préciser la durée de travail souhaitée et la date envisagée pour la mise en œuvre du nouvel horaire. Il est à adresser 6 mois au moins avant la date. L'employeur doit répondre en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la demande. Celui-ci peut refuser s'il justifie de l'absence d'emploi disponible ressortissant de la catégorie professionnelle du salarié ou équivalent ou s'il peut démontrer que le changement d'emploi demandé aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Au moins une fois par an est établi un bilan du travail à temps partiel (nombre, sexe, qualification des salariés concernés, etc.) au CE ou au DP.

LE TRAVAIL INTERMITTENT

(Article L212-4-12 et suivants)

Une convention ou un accord collectif étendu ou un accord d'entreprise qui n'ont pas fait l'objet d'une opposition d'autres syndicats peut prévoir des contrats de travail intermittent pour pourvoir des emplois permanents qui par nature comportent une alternance de périodes travaillées et des périodes non travaillées. Les plus connus sont les intermittents du spectacle mais il en existe d'autres comme par exemple les conducteurs de bus scolaire.

Il s'agit de contrats à durée indéterminée. Obligatoirement écrit il doit comporter les mentions suivantes :

- la qualification du salarié
- les éléments de la rémunération
- durée annuelle minimale de travail du salarié
- les périodes de travail
- la répartition des heures de travail à l'intérieur de ces périodes

Les heures dépassant la durée annuelle minimale fixée au contrat ne peuvent excéder le tiers de cette durée sauf accord du salarié.

Dans certains secteurs (par décret) où la nature de l'activité ne permet pas de fixer avec précision les périodes de travail et la répartition des heures de travail au sein de ces périodes, la convention ou l'accord

collectif détermine les adaptations nécessaires et notamment les conditions dans lesquelles le salarié peut refuser les dates et horaires de travail qui lui sont proposés. ■

David
Syndicat des Travailleurs de l'Industrie
et des Services - CNT Lille

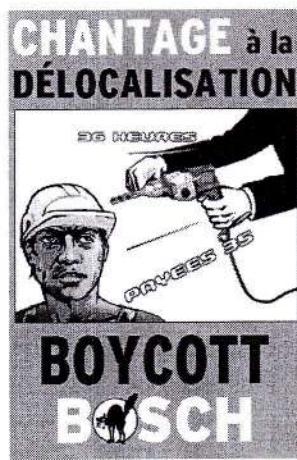
Chantage à la délocalisation

L'entreprise Bosch, largement bénéficiaire, vient d'obliger ses employés de l'usine de Vénissieux, à travailler 36 heures, payés 35, (avec hausse de salaire limitée à 1 % sur 4 ans, etc.), en faisant le chantage à la fermeture et la délocalisation vers un nouveau pays de l'Union Européenne. De plus, l'entreprise a imposé à ses salariés un référendum très médiatique : soit l'acceptation à plus de 90% par les salariés de ces mesures, soit la fermeture du site. Le résultat rappelle les scores et les méthodes des pires dictatures.

Augmentation du temps de travail : la nouvelle offensive patronale

Après avoir commencé en Allemagne la même stratégie est reprise en France. Le même chantage est appliqué : délocalisation ou augmentation du temps de travail sans compensation. De plus ce rapport de force doit être « démocratiquement » accepté par les salariés, comme s'ils désiraient bosser davantage et gagner moins pour valoriser le cours de l'action en bourse ! À court terme, c'est la perte des acquis des 35 heures. Et à moyen terme, l'alignement des conditions de travail sur celle du tiers-monde pour rester « compétitif ». Cette situation est possible parce que les travailleurs ne sont pas organisés pour résister. L'argument patronal est direct et brutal : fini l'alibi de « la crise », rémunération immédiate des actionnaires, quel qu'en soit le coût économique et social.

Une arme des travailleurs : le boycott



Face à ces méthodes ignobles, il faut exprimer notre refus. Ne plus acheter de produits Bosch, pour montrer ainsi qu'on rejette cette nouvelle politique patronale, capitaliste. ■

Boycott Bosch
boycottbosh@no-log.org
<http://www.cnt-f.org/ud91/boycott.pdf>

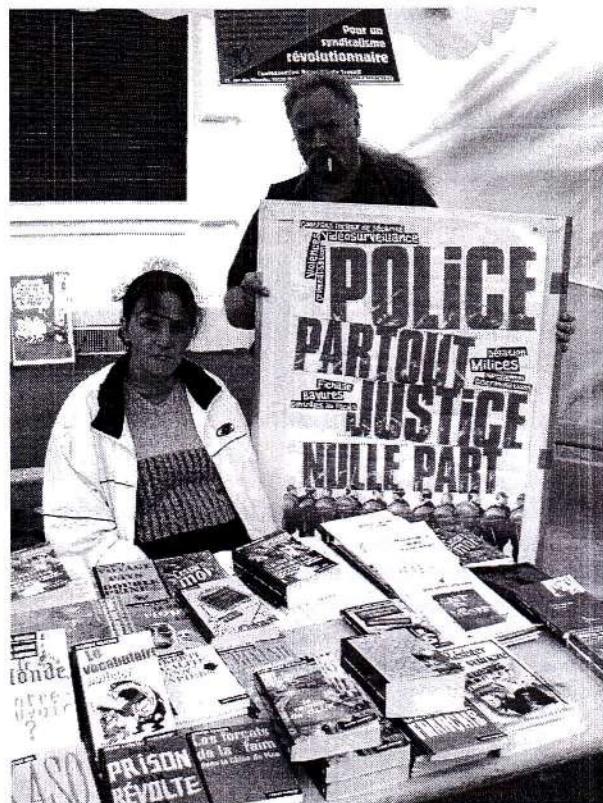
Bibliothèque de l'Union locale de Béthune

Un fonds d'une étonnante diversité !

Attentive à la formation de ses proches et soucieuse de l'information militante de la population, l'Union locale CNT de Béthune met son fonds bibliographique et archivistique à la disposition des visiteurs. Il est riche des nombreux ouvrages à caractère politique, historique, philosophique ou sociologique, revues (les Temps modernes...) et journaux (la Cause du peuple etc.) offerts par Georgette Tournel, il y a quelques années. Un « trésor » hérité de son compagnon Joseph Tournel, figure du mouvement ouvrier régional et compagnon de route de la Confédération.

Une librairie aussi...

A ces occasions, la « librairie » de la CNT est également accessible. Un impressionnant stock de livres est ainsi proposé au public. Des ouvrages pas forcément disponibles dans les points de vente traditionnels en raison de leur



nature militante.

De nombreux thèmes (répression policière, colonialisme etc.) y sont traités. En hommage à Joseph Tournel, la CNT Béthune assure aussi la diffusion d'un documentaire traitant de l'histoire de l'immigration polonaise dans le Nord-Pas-de-Calais qui fait aujourd'hui référence sur le sujet.

* La bibliothèque est ouverte au public les jours de permanence, du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 14 à 19h, à la Maison des syndicats (2^e étage), 558 rue de Lille à Béthune. ■

UL CNT Béthune

Pourquoi la CNT Béthune soutient Action Directe ?

Le 16 juin 2004, des militants de la CNT Béthune et de Paris accueillaient Joëlle Aubron à sa sortie de prison avant de la recevoir dans les locaux de l'Union Locale à Béthune.

Ce geste de fraternité a suscité des débats passionnés au sein de l'Union Régionale CNT du Nord-Pas-de-Calais. Il s'inscrivait dans une longue suite de témoignages de solidarité envers les prisonniers politiques d'Action Directe (Joëlle Aubron, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Roullan, Régis Schleicher).

Le premier d'entre eux s'exprimait en février 2000, sous la forme d'un déclaration publique en faveur de la libération de Georges Cipriani. Depuis, une solidarité concrète (accueil de parents et d'amis de Joëlle Aubron à la gare d'Arras, acheminement vers la prison...) s'est manifestée sur le terrain, en faveur principalement de Joëlle et Nathalie, incarcérées au centre de détention de Bapaume, à une cinquantaine de kilomètres de Béthune.

Une solidarité loin d'être à sens unique puisqu'en 2003, Joëlle et Nathalie (mais aussi Jean-Marc) signaient la pétition exigeant l'arrêt des poursuites contre des militants de la CNT Béthune dans le cadre de l'Affaire de Mazingarbe !

Au fil du temps, des échanges épistolaires réguliers nous ont aussi permis de mieux appréhender leur itinéraire et

surtout d'apprécier leur fidélité aux valeurs de classes que nous partageons...

Depuis 1987, du fond de leur cellule, les militants d'Action Directe n'ont jamais cessé de se battre au nom d'un idéal qui est aussi le nôtre. Ils ne se sont jamais reniés ! C'est aussi cela qui explique l'acharnement de l'Etat bourgeois à leur égard, et les tracasseries incessantes de l'Administration pénitentiaire !

Le soutien que nous tentons, avec nos modestes moyens, de leur apporter, n'a donc rien à voir avec un effet de mode et exprime encore moins une certaine forme de récupération... Il n'est pas plus le fruit d'une pulsion, mais s'appuie bien sur un attachement raisonnable au "devoir de solidarité" conforme à la tradition du mouvement ouvrier. Tous simplement !

Ce n'est donc pas seulement parce que, pour certains d'entre eux, leur état de santé est incompatible avec leur détention que la CNT Béthune exige la libération des militants d'Action Directe. C'est aussi et surtout parce qu'il s'agit de militants anticapitalistes et anti-impérialistes en butte aux réactions de classe haineuses de la bourgeoisie que nous demandons qu'ils sortent de prison. Enfin ! ■

Jacques Kmiecik
CNT communication Béthune

La commission Thélot (le grand "débat", pour ceux qui auraient oublié) a commencé à rendre ses conclusions.



Faut-il s'en étonner, elles sont dans la droite ligne des rapports, enquêtes, études, investigations menés depuis plus de quinze ans. Les prémisses en étaient déjà connues. Les pistes que ladite commission trace ? Des enseignements a minima, dits "fondamentaux" : La maîtrise de ces fondamentaux soclera le parcours scolaire. Au-delà des régressions évidentes, il faut replacer ces pistes dans leur perspective

- Une instruction civique pour rendre à nos jeunes l'esprit de soumission et de prétendu respect à des valeurs dites républicaines qui n'ont pour seul objectif que de faire accepter les inégalités sociales.
- Des enseignements optionnels accessibles aux seuls "bons profils" d'une scolarité longue, c'est à dire une sélection précoce des futurs "prolétaires" et de leurs exploiteurs.
- Un statut du lycéen professionnel verra l'activité en entreprise rémunérée ; c'est dire l'abandon de la formation professionnelle aux entreprises (Borloo veut intensifier l'apprentissage), le formatage à « l'esprit d'entreprise », l'assurance d'une main d'œuvre bon marché dans quelques secteurs de la production.
- une compensation des réductions d'effectif des enseignants par une optionnalisation accentuée des enseignements et par un allongement de la durée des service de 4 à 8 heures/semaine.
- une réponse au manque d'encadrement des jeunes par une redéfinition des tâches et des services.
- une mise au pas des enseignants par un pouvoir accru des chefs d'établissement sous l'alibi d'une plus grande autonomie des établissements, autre source de reproduction des inégalités.

En clair, le seul objectif du pouvoir est de faire de l'école une arène d'apprentissage des soumissions sociales, d'avoir, comme pour les entreprises, le meilleur rendement possible au plus petit coût, même au détriment des individus. ■

C'était il y a un an :

GRAND DEBAT=PIEGE INFERNAL POUR L'AUTOMNE 2004

Y participer ou pas. Aucune importance. Les dés sont pipés.

Les synthèses électroniques seront examinées par un logiciel. Comment est programmé ce logiciel? Quels mots doit-il reconnaître? La transparence de la commission Thélot s'arrête là où nous aimerions avoir des informations. Les synthèses des débats qui ne comporteront pas les mots-clés du logiciel seront donc laissées de côté. On peut imaginer le but. Mais, ne faisons pas de procès d'intention.

Puis, à l'automne 2004, un projet de loi verra le jour, prenant en compte les résultats de la super synthèse électronique. Ce projet de loi sera présenté comme le résultat d'une vaste consultation "démocratique" de la Nation. Il ne sera plus question d'en débattre. Le temps du dialogue partagé devra laisser place au temps de la décision politique.

Qui pourra contester la loi expression de la consultation de la Nation? Nous entendons déjà le discours : aux participants aux débats, "vous vous opposez à une loi fruit de la consultation de la Nation" ; aux boycotteurs, "vous vous opposez à une loi fruit de la consultation de la Nation, vous n'aviez qu'à participer aux débats"...

Et, une habile propagande permettra de dresser la Nation contre les récalcitrants.

Participer, c'est accepter les résultats du débat et leurs conséquences. Ne pas participer, c'est s'élever contre la consultation démocratique de la Nation.

Automne 2004, comment appellera-t-on les éventuels opposants à la loi sur l'éducation et à la volonté démocratique? ■

Le diagnostic

En avant première, notre diagnostic partagé à la suite du dialogue partagé : éduquer coûte trop cher, les profs sont des fainéants, on va les faire bosser, le coût de leur travail doit diminuer. Si cette école publique de misère ne vous convient pas, adressez-vous au privé! ■



ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parce que la participation à la gestion des établissements cautionne les désastreuses politiques budgétaires et pédagogiques du rectorat.

Parce que la délégation de pouvoir, sans contrôle ni révocabilité des mandats, favorise les pressions individuelles sur les élu(e)s et le fatalisme des personnels (précarité, suppressions de postes, de classes, d'options entérinées par les élu(e)s).

Parce que ces élections par collèges (élèves, parents, enseignants, ATOSS) entretiennent les divisions chez les acteurs de la « communauté éducative » et les sections syndicales alors que la lutte nécessite l'unité inter catégorielle et syndicale.

L'histoire des luttes sociales et l'observation plus immédiate des conflits dans l'éducation prouvent que les luttes se construisent dans les AG par les grèves unitaires à la base et non dans les conseils d'administration. Trop souvent les votes complaisants trahissent les engagements exprimés par les salarié(e)s en lutte. C'est aussi cela le piège ! En position de salarié(e), en AG on se met en grève et en position d'élu(e) on avalise les conséquences des contre réformes. Servitude volontaire !

Ni angélique ni dogmatique, notre position est le fruit

d'une analyse empirique du système paritaire et cogestionnaire : seule la lutte paye ! Lorsque nous votons, nous remettons notre souveraineté (le rôle des élus au CA n'est souvent que consultatif) pour un temps déterminé à une ou plusieurs personnes. Les élus sont considérés comme agissant selon notre volonté.

L'erreur est là ! Durant ce laps de temps, ils sont incontrôlables par les électeurs, ils ne sont pas révocables ! Voter, dans ces conditions, c'est donc abdiquer. La représentation induit la dépossession de soi. Un être dépossédé n'a plus aucun pouvoir, il n'est plus qu'un représenté et son rôle dans la démocratie s'arrête là. En confisquant la représentativité à leur seul profit, les élus signifient de fait la fin de la démocratie (à l'inverse de la démocratie directe) et entretiennent les bases du système d'exploitation en usurpant la volonté de la base.

Pour nous, il est important de se réapproprier les luttes, important aussi de s'organiser en Assemblée Générale souveraine, c'est à dire que tout est discuté et décidé devant les individus formant l'assemblée. Et s'il s'agit de mandater des personnes, elles le sont sur un point précis et doivent rendre compte de leur efficacité devant l'assemblée. En cas d'échec, elles sont révoquées et d'autres sont mandatées à leur place.

Alors, un seul mot d'ordre : démocratie directe !

Tract diffusé dans les bahuts par la CNT éducation



Samedi 12 février, les forces de l'ordre perturbent un concert au local CNT de Paris.

Le syndicat SSEC-CNT 59/62 dénonce fermement la tentative d'intrusion policière dans les locaux parisiens de la Confédération Nationale du Travail.

Lors d'une fête organisée samedi 12 février dans les locaux de la Confédération Nationale du Travail, la police a chargé un concert de soutien qui se déroulait dans ces locaux syndicaux. Les forces de l'ordre ont en effet essayé d'y pénétrer avec une extrême violence. Plus de deux cents agents, dont une trentaine en tenue anti-émeute, ont dans ce but matraqué et gazé à grand renfort de bombes lacrymogènes les militants syndicalistes présents, ainsi que les simples spectateurs venus assister à cette soirée musicale.

Attaquer une soirée culturelle dans un local syndical, pour nous ce n'est pas une bavure. C'est une attaque délibérée contre une organisation syndicale, contre ses adhérents, contre ses sympathisants. Il n'y a pas d'explications à attendre des forces de l'ordre. Leur action est leur seule explication : il faut casser un syndicat qui gêne parce qu'il ne prétend pas appartenir aux "partenaires sociaux".

Par ailleurs, le syndicat SSEC-CNT 59/62 constate que le climat délétère et ultrasécuritaire régnant actuellement dans le pays menace aujourd'hui les organisations syndicales jusque dans leurs propres locaux et activités culturelles. Nous condamnons fermement ces pratiques qui ne sont pas sans rappeler les pires heures de notre histoire.

Lorsque l'Etat s'attaque aux libertés syndicales, le pire est à craindre.

La CNT ne laissera pas s'installer l'impunité et la répression la plus sauvage. Les libertés d'organisation et d'expression ne se négocient pas.

Le syndicat SSEC-CNT 59/62 appelle toutes les organisations syndicales à protester énergiquement contre cette agression.

Les messages de soutien et de protestation peuvent être envoyés au syndicat SSEC-CNT 59/62 qui les transmettra à qui de droit (ministère de l'intérieur, confédération, associations luttant pour les libertés etc...) 1 rue Broca 59800 Lille education-lille@cnt-f.org.

Le secrétariat du syndicat SSEC-CNT 59/62



Note de la rédaction : le 5 octobre, un « flot d'élèves » a commencé à grossir devant le lycée Carnot de Bruay-La Bussière. Ils étaient près de 500, soit un petit tiers de l'effectif, à camper devant les grilles. C'est leur appel que nous reproduisons. ■

Nous, lycéens du lycée Carnot sommes en grève, pourquoi ?

Pour dire NON à la politique répressive mise en place au lycée.

Nous réclamons

- Le retour des règles d'entrée/sortie du lycée en vigueur en 2003 / 2004
- L'abolition des contrats
- Un assouplissement des règles sur les retards (rater une heure de cours car arrivé à 8h01 n'est pas bénéfique pour l'éducation de l'élève)
- La modification des emplois du temps de nombreuses classes qui sont totalement incohérents, alternant journées avec 9h de cours avec journées vides, contenant de nombreux "trous" durant parfois plus de 4h !!
- Une solution à la surcharge des classes, qui empêche d'étudier dans de bonnes conditions
- Que l'équipe éducative privilégie le dialogue plutôt que les décisions et les punitions autoritaires



- L'application du règlement intérieur UNIQUEMENT à l'intérieur (!!) du lycée (par exemple que les surveillants ne mettent plus d'élèves en retenues pour avoir écrasé une cigarette devant la grille)
- L'autorisation du port de casquettes, bonnets, bandeaux et autres couvre chef dans les parties découvertes ou soumises aux courants d'air de l'établissement
- L'amélioration des repas distribués à la cantine scolaire (travailler le ventre vide n'est pas très productif)

Nous nous opposons aussi à l'instauration de mesures dont parle la rumeur :

- Le changement des horaires et durées des récréations et interclasses
- L'interdiction des pantalons larges, des survêtements, des piercing, des cheveux colorés ou long chez les garçons, ...

Nous sommes POUR

Nous sommes POUR que les moments passés au lycée le soient dans la bonne humeur aussi bien pour les élèves que pour l'équipe éducative et les agents de service.

Entretenir un climat de conflit, une pression sur les élèves ne crée pas de bonnes conditions pour l'enseignement.

La répression ne forme pas les futurs citoyens. La politique répressive et l'ambiance tendue ne motive pas les élèves à fréquenter l'établissement.

Toutes nos revendications ont un unique but :

Créer au lycée une ambiance sereine où l'éducation et l'apprentissage peuvent se faire dans de bonnes conditions et dans le respect mutuel. ■

Pétition des lycéens grévistes



Les dernier(e)s CES, CEC et emplois jeunes de l'éducation seront bientôt renvoyé(e)s aux ANPE. Le rectorat propose à certain(e)s de rempiler, sur des postes en nombre moindre, comme Assistant(e) d'Education. C'est à dire à des conditions encore plus défavorables qui imposent le mi-temps et davantage de flexibilité tout en cassant le statut de MISE. En cette rentrée 2004, c'est le même sort qui est réservé à des centaines d'enseignant(e)s qui de maîtres auxiliaires sont passé(e)s contractuel(e)s puis vacataires, sans garantie de réemploi ni congés payés et maladie. Ces personnels qui ont bossé pendant plusieurs années en assurant le même boulot que les titulaires sont les premières victimes des suppressions de postes, de classes et d'options !

C'est la ligne générale désastreuse des ministères successifs de Jospin-Sapin à Raffarin- Delevoye ou Dutreil de couvrir les besoins permanents des services publics par des contrats de plus en plus précaires et flexibles sous prétexte d'économies budgétaires. Comme n'importe quel patron voyou du privé, plutôt que de créer des postes statutaires, ils ont recouru à l'intérim et à la précarisation avant de licencier. Nous sommes tout(e)s concerné(e)s par ces pratiques. Les conditions de travail des précaires servent de référence pour « moderniser » les statuts à la sauce MEDEF, introduire toujours plus de flexibilité chez les titulaires et libérer l'Etat patron des protections statutaires dont bénéficient encore les salarié(e)s de la fonction publique. Appliquées au secteur privé elles renvoient à des choix de société auxquels nous ne pouvons rester indifférent(e)s : destruction des conventions collective, du droit du travail et de la protection sociale solidaire!



Par ailleurs, cette année encore, de nombreux postes aux concours sont supprimés, les listes complémentaires sont abandonnées, certains concours internes et externes sont même fermés en 2005 ! Les départs en retraite ne sont même pas compensés. Le service public d'éducation est asphyxié et pour tous et toutes, enseignants, atoss, élèves, les conditions de travail se dégradent. Y en a plus que pour les contrats de sécurité, les cameras et le flicage alors que la véritable insécurité, c'est l'insécurité sociale, la précarité.

Plus que jamais nous devons nous mobiliser pour exiger :

- l'arrêt du recrutement de personnels précaires (contractuel(le)s, vacataires, emplois jeunes, CES, Maîtres auxiliaires...ou nouveaux contrats intérimaires de 3, 5 ou 6 ans concoctés par Dutreil) ;
- la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité pour tous ceux déjà en place ou qui ont été virés à la fin de leur contrat ;
- la création de postes statutaires à hauteur des besoins exprimés par les personnels, parents et élèves.

Le gouvernement et le Medef poursuivent leurs objectifs de destruction des acquis sociaux. Dans l'éducation, le social et la culture, commençons par riposter sur le terrain de la précarité, des statuts et de l'emploi public, tout est lié. En ce domaine comme sur les retraites, sur la sécurité sociale ou sur les licenciements, nous n'avons rien à espérer d'une hypothétique alternance. Précaires et titulaires, nous ne pouvons compter que sur nous même et nous n'aurons que ce que nous obtiendrons par la lutte collective. ■

Confédération Nationale de Travail
Bureau Confédéral
Secrétariat médias
medias @ cnt-f.org

Paris, le 9 novembre 2004

COMMUNIQUE



La Confédération Nationale du Travail s'associe à la douleur des proches de Sébastien BRIAT tué dimanche 7 novembre au cours d'une action contre le transport de déchets nucléaires. Sébastien, militant antinucléaire, était pleinement investi dans la création de la section étudiante du syndicat CNT-éducation de Nancy. Aussi, c'est avec douleur que nous saluons la mémoire d'un de nos jeunes militants.

En dépit des circonstances, la CNT dénonce le transport de matières dangereuses qui se systématisent et se banalise, raison pour laquelle les militants, dont Sébastien, avaient organisé l'action de blocage du train nucléaire. La CNT dénonce les conditions de sécurité du convoi, conditions soit-disant maîtrisées, ainsi que l'obstination des gouvernements à poursuivre sur la voie du nucléaire.

Béthune : le lycée Malraux à la sauce néo-libérale ?



De collègues administratifs d'une équipe pédagogique, les proviseurs sont poussés par le ministère à se transformer en managers tout puissants, décidant de l'embauche de qui bon leur semble (retour au système piston en lieu et place du mécanisme de "mouvement national") et de leur révocation à tout moment (généralisation des statuts ultra-précaires).

Ces mêmes proviseurs sont appelés à transformer les enseignants en main d'œuvre corvéable à merci ("réunionniste" à outrance, participation à diverses tâches administratives et travaux de maintenance voire de gestion du système informatique pour compenser la non embauche de personnel qualifié, ...), à favoriser une mise en concurrence des professeurs entre-eux, sanctionnée par un avancement au mérite (appelé dans le privé, avancement "à la tête du client") et à manifester leur autorité par des oukases et la mise en œuvre de pressions diverses sur ceux qui ne se laissent pas faire (emplois du temps "merdiques", attributions ciblées de bonbons HSA en début d'année et d'HSE en cours d'année, harcèlement, ...).

Pire pour la démocratie, on les pousse aussi à transformer, lors de conseils d'administration sans réels pouvoirs, les représentants syndicaux en potiches (voir de ce qu'il est advenu, l'année dernière, de leur vote contre le recrutement des Assistants d'Education prenant la place d'emplois-jeunes "jetés" comme des mal-propres après parfois plus de 3 ans de bons et loyaux services), ou pire en co-gestionnaires malgré eux de la pénurie de moyens (l'affaire des 13 postes d'enseignants supprimés à Malraux l'année dernière, le transfert à la région de nos collègues TOS, ...) et même dans certains établissements scolaires d'une société à la "Big Brother" de Georges Orwell (mise en place de caméras de télé-surveillance, badges électroniques, etc...).

Le lycée est en outre appelé à se transformer en vitrine pour un patronat avide de main d'œuvre pas chère et non syndiquée (vive les stages bénévoles en entreprise, les petits salaires et statuts précaires, gare à la délocalisation, vive la mendicité pour la taxe professionnelle, ...), en vitrine pour une police, une justice, une armée avant tout à la solde des puissants (voir manifestation "engagez-vous" du jeudi 14 octobre 2004) et conjointement à se transformer en désert culturel (baisse des heures à caractère non immédiatement rentable pour la future entreprise, telles les heures de langues, de philo, d'histoire, ... baisse des crédits pour les activités annexes, ...).

Le lycée "libéral" (comme le rêvent les ministres de l'éducation successifs, de Claude Allègre à François Fillon en passant par Luc Ferry) est en route et nous pouvons constater ses méfaits de visu.

Dans ce contexte national grave pour la citoyenneté, en prélude à une nécessaire lutte de plus grande envergure

en synergie inter-professionnelle contre l'offensive néo-libérale dans les établissements scolaires et ailleurs, la CNT-Education Malraux s'associe à l'inter-syndicale du lycée et appelle au boycott des réunions imposées unilatéralement et parfois sans cadre légal, en particulier les conseils d'équipes pédagogiques de la semaine du 11 au 16 octobre 2004.

Prenons notre avenir en main ! ■

Béthune, le 04/10/04, CNT-Education Malraux

Collège : nouvelles troisièmes

Il faudra bien le révolutionner ce service public d'éducation, et la société avec, pour qu'il réponde enfin aux besoins de tous les élèves. Il faudra y consacrer des moyens financiers (« de l'argent il y en a dans les caisses du patronat ! ») et ne plus se contenter d'égalité des chances et d'ascenseur social (ça veut bien dire qu'à l'arrivée y a pas de place pour tout le monde !).

Il faudra bien revaloriser la culture technique (et des salaires dans le monde du travail) afin que l'école ne reproduise plus la division du travail capitaliste.

Rien à voir avec cette réforme des troisièmes qui renforce le tri social précoce et oriente par l'échec (enseignement pro mis en concurrence avec la LV2) vers les filières « professionnelles » soumises aux besoins du patronat. Rien à voir avec l'enseignement polytechnique et le collège pour tous et toutes que nous prônons. ■



LA CNT CONTRE UNE NOUVELLE RÉFORME DES 35 HEURES !

Les trois points essentiels et critiquables de cette proposition de loi concernent : Le Compte Épargne Temps (C.E.T.), les Heures Supplémentaires et les Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) de moins de 20 salariés.

1) Actuellement le C.E.T. permet de cumuler des jours de repos avec une limite en nombre en jours épargnés par an et en durée d'épargne. C'est FINI : La nouvelle loi supprime ses limites. Ce qui permettra au patron de vous refuser un congé, de reporter les repos *ad vitam aeternam* !

2) Augmentation du quota d'Heures Supplémentaires. Elles sont déjà passées de 130 à 180 H en 2002. Ça SUFFIT ! Raffarin veut les autoriser jusqu'à 220 Heures ! avec comme seule contrainte, la réglementation européenne qui limite le temps de travail à 48 Heures par semaine ! presque des journées de 10H ! pourquoi tant exploiter ceux et celles qui ont un emploi alors qu'il y a du chômage ? !

3) Les patrons des P.M.E. de moins de 20 salariés seront ENCORE autorisés à ne pas appliquer correctement les 35 heures avec des heures supplémentaires payées avec une majoration de 10% à la place de 25% prévu par la loi ! Dérégulation supplémentaire de 3 ans. Délai que s'autorise le patronat pour tordre définitivement le cou à la réforme des 35 heures ?

Cette réforme ne peut que faire réagir la C.N.T.

- dépôt d'un préavis de grève national pour la journée du 05 février 2005

- appel à manifester avec les autres syndicats ce même jour.

La C.N.T. réclame l'annulation de cet assouplissement, mal nommé par Raffarin de *réforme du temps choisi* ... par le patron, ça va de soi.

La C.N.T. refuse d'entendre que c'est un choix offert aux salariés « plus travailler, pour mieux gagner » ! Depuis quand serait-ce le salarié qui choisi son temps de travail ? ! avec cette réforme le salarié sera rendu encore plus flexible, à la merci du patron.

La C.N.T. dit NON, NON et NON à cette réforme.

NON à une épargne imposée, à des repos reportés dans un avenir incertain et lointain.

NON à de plus en plus d'Heures Supplémentaires subies, alors qu'une trop grande partie de la population est au chômage. Il y pense Raffarin au pouvoir d'achat des sans emploi ?



NON à la dérogation des petites entreprises. La C.N.T. veut les mêmes droits pour tous les salariés quelque soit la taille de l'entreprise.

La C.N.T. dit merde à la réglementation européenne qui va trop souvent à l'encontre des droits sociaux chèrement acquis par les militants français. OUI, la France est le pays où l'on bosse le moins, mais c'est aussi le pays le plus productif du monde !

La C.N.T. propose :

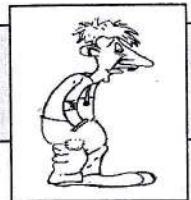
Que les patrons embauchent plutôt que d'imposer des Heures Supplémentaires ou/et d'empêcher leurs salariés d'avoir plus de temps libre en leurs imposant le C.E.T.

Si les 35 heures coûtent « trop cher » aux P.M.E. et à l'Etat, ce dernier n'a qu'à imposer aux grandes entreprises d'aider les P.M.E. à financer les 35 heures. Entre patrons, ils devraient se comprendre....

TRAVAILLONS TOUS, MOINS ET AUTREMENT !

R.M.A. = S.T.O.

(Revenu Minimum d'Activité = Service du Travail Obligatoire)



OUI, le R.M.A est un revenu insultant contre les pauvres.

NON, le terme de S.T.O n'est pas outrageant, il est de circonstance.

Malgré notre cri d'alarme depuis la mi-2003, le projet R.M.A est entré en vigueur le premier janvier de cette année.

Le gouvernement n'a pas trouvé mieux, de convertir le Revenu Manifestement Inférieur en Revenu Minimum Arbitraire.

Cette nouvelle réforme du revenu d'insertion par le travail au bénéfice du patronat a été prise avec l'accord du M.E.D.E.F (Mouvement Des Entreprises de France) « évidemment ».

Ceci sans consulter la totalité des syndicats et des associations de chômeurs. « seuls les jaunes étaient de la partie ». Comme d'habitude : Le profit avant tout ...

A l'heure où des dizaines d'usines dégraissent jusqu'à la moelle des centaines de salariés, sans se soucier de leur devenir pour délocaliser dans les pays au coût salarial des plus bas.

« 5533 emplois supprimés dans le Nord-Pas De Calais en 2003 » et les chiffres ne cessent d'augmenter puisque ça continu de plus belle.

Et bien les têtes pensantes de l'état « après de longues nuits de décisions » ne trouvent qu'une seule solution pour empêcher cela, faire travailler les privés d'emploi pour 2 euro de l'heure. « le baron Antoine De Seilliere ne peut que s'en réjouir ».

Pourquoi déménager ses usines et chercher au delà des frontières des esclaves qui se trouvent sur place ?. (très ingénieux comme idée) merci Raffarin !!!.

Le prétexte de cette décision est à la fois immonde et injurieux. Le RMIste est forcément fainéant, alcoolique, drogué, délinquant et j'en passe.

La France compte 1.200 million d'allocataires à charge de la société, il faut donc les faire travailler et de force s'il vous plaît. Sinon stop, plus de droits...

Cette attitude gouvernementale remet en mémoire une bien sombre période de notre histoire d'il y a 60 ans sous l'occupation Allemande Nazie. C'est un grand retour dans le passé...

Il est donc clair que le R.M.A offre de nouvelles opportunités financières au patronat, qui ne peut qu'aggraver la précarisation.

Ce nouveau contrat social salarial réservé pour le moment aux sans emploi touchant le R.M.I depuis 2 ans. « soit disant pour relancer l'emploi ». N'est autre qu'un emploi précaire à durée déterminée avec un temps partiel imposé de 20 heures par semaine.

Rémunéré au SMIC horaire, il sera renouvelé « si vous

faites l'affaire » deux fois sur une période de 18 mois, avec une mise à l'essai de 15 jours.

Vous serez tenu d'accepter un suivi individuel ou un tutorat, conjointement contrôlé par l'employeur, la C.A.F et le Conseil Général, ce dernier financera le R.M.A en versant votre allocation R.M.I à l'employeur qui lui ensuite fera le modeste rajout.

Non seulement le salarié devra accepté un salaire de misère, mais en plus il devra rendre des comptes au système qui l'exploite.

Le R.M.A ouvrant la porte à une obligation de travail pour les exclus, sans pour autant leur donner les droits sociaux équivalents à ceux de n'importe quel salarié, la question se pose sérieusement sur les conséquences à venir suite a ce contrat.

En effet :

- Quelle sera leur protection sociale face à la maladie, l'accident, la naissance et la mort ?
- Quelle sera leur protection sociale au niveau des congés payés et de maternité ?
- Quelle sera leur protection sociale concernant la retraite ? (sachant que sur la base d'un R.M.Aste, il faudra 160 années de cotisations pour y prétendre, à ce stade c'est sans doute un héritage prévu pour nos petits enfants)
- Quelle sera leur protection sociale face à un accident du travail ? Comment sera-t-il rémunéré (indemnisé) et sur quelle base ?
- Quelle sera la protection sociale pour l'éducation des enfants ?

Etc... etc....

Tant de questions sans réponses, car rien n'est stipulé. Par contre, et ça c'est une certitude !

Dans un contrat R.M.A « chose absurde » il n'y a pas d'obligation de formation. « Normal le temps passé en formation n'est pas productif » Faut donc pas rêver !!!!. Qu'en fin de contrat, il n'y a pas d'obligation d'embauche. « évidemment à ce tarif là, l'employeur s'empressera d'en prendre un autre ».

En parlant de tarif, l'employeur recevra pour l'emploi d'un R.M.A, une aide équivalente le R.M.I perçu jusqu'alors par l'allocataire et, que seule la rémunération excédant cette aide sera considérée comme un salaire, entraînant paiement de cotisations sociales.

Exemple: Pour l'emploi d'un allocataire isolé percevant 420 euro de R.M.I, il n'en coûtera que 200 euro par mois pour le généreux employeur. La personne en contrat percevra 580 euro par mois, dont 160 euro comme salaire net. Il en résulte donc que les droits sociaux pour le salarié: « retraite, indemnité de chômage etc... seront calculés sur la base des 160 euro ».

Autant dire en toute franchise, qu'au terme du contrat le salarié se retrouvera sans protection sociale. Où est le progrès pour sortir de l'exclusion et enfin retrouver sa dignité ?

Tout montre bien que cette loi a été concoctée en douce en faveur du patronat, de manière à légaliser l'esclavage.

Quand aux jeunes de moins de 25 ans rien de nouveau, ne touchant toujours pas le Revenu Minimum d'Insertion « malgré nos multiples revendications depuis 1994 ». Ce nouveau type de contrat les exclut une fois de plus

Il faut savoir que des conditions similaires se pratiquent dans les 15 de l'union Européenne en partenariat avec l'OMC que supervise l'UNICE. « l'UNICE est un groupement de patronat qui dicte sa politique économique et sociale aux 15 pays membres de la communauté Européenne ». Prochainement l'U.E se fera à 25, ça risque d'être plus désastreux.

Pour le moment environ 300 contrats ont été signés essentiellement dans le milieu associatif « source de l'A.D.F (Association des Départements de France) » dont 40 dans le Nord - Pas de Calais.

Nous sommes loin de la prétention de l'état qui fixait 100.000 R.M.A pour 2004, mais méfiance il y a des entreprises intéressées comme dans l'hôtellerie-restauration, la boulangerie-pâtisserie et le bâtiment où l'on manque de bras.

Il faut donc être vigilant et mener des actions dans les branches concernées. ■

Jean-Marie HONORET
« Alias Ché Ch'ti Guevara »

Précarité et privatisation dans le service public.

Une histoire qui ne doit pas se banaliser : "GBIT" ou comment contribuer à la dégradation des conditions de travail et à la privatisation de l'école publique.

De la misère en milieu éducatif

Au lycée Gaston Berger (bacs tertiaires, BTS, formations en alternance), comme dans les autres établissements publics, il n'y a pas suffisamment de personnel au Centre de Documentation et d'Information pour faire face à la demande croissante et permanente des élèves/étudiant(e)s en matière d'accès aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication). La dotation en aides-éducateurs,

sinistre palliatif au manque de personnels titulaires (secrétariat, Conseiller Principaux d'Education, ...), n'y pourvoit pas non plus. De même, il n'y a pas d'ordinateurs en nombre suffisant pour mettre à la disposition des élèves. Au lycée Gaston Berger, on aurait pu revendiquer, se mettre en grève mais c'est une autre solution, une solution de facilité, de précarité qui a été choisie par certaines personnes pragmatiques et pas trop regardantes sur les acquis sociaux.

Service public et sous-traitance

Trop chers payés les profs et le personnel d'encadrement ? Trop de vacances ? Trop lourds, la législation sociale et les contrats à durée indéterminée ? Trop cher le matériel informatique et les logiciels ? Qu'à cela ne tienne : une association 1901 est créée pour compenser les manquements du service public d'éducation ; elle s'appelle "GBIT" pour "Gaston Berger Initiatives Tertiaires". L'établissement public met gratuitement à sa disposition une salle du lycée, dénommée pompeusement "Maison des Associations". Les étudiants sont mis à contribution avec une cotisation annuelle présentée comme obligatoire de 10 à 25 euros au mépris du principe de gratuité de l'enseignement public, ceci afin de pouvoir acheter de nouveaux ordinateurs et logiciels. C'est cette association qui sous-traitera les missions de soutien pédagogique et d'accès aux technologies qui devraient relever des missions du service public. La démarche d'"externalisation/privatisation", déjà mise en oeuvre ailleurs pour les cantines scolaires et l'entretien-nettoyage des locaux et matériels, s'étend ainsi au domaine pédagogique.

Pragmatisme contre acquis sociaux

Le bureau de l'association recrute pour ce faire un emploi jeune, avec un statut à part (il ne relève pas du secteur public), un statut sur mesure à la sauce MEDEF. Payé au SMIC pour 35 heures de présence par semaine (en accueil du public), avec des fonctions qui relèvent à la fois des missions des TOSS (maintenance informatique) et des enseignants (animation, accompagnement, méthodologie, etc...), l'emploi-jeune ne bénéficie pas des vacances scolaires même lorsqu'il n'y a pas "école ouverte" ou autres activités votées au CA, contrairement aux autres emplois-jeunes/aide-éducateurs relevant directement du lycée. Embauché comme "animateur et tuteur de projets éducatifs", il ne se voit pourtant pas appliquer les dispositions salariales de la convention collective dont il dépend et ne bénéficie pas de temps de préparation pour ses FFP (Face à Face Pédagogiques). Se pose aussi la question de ses responsabilités quand il est seul en présence de lycéen(ne)s et étudiant(e)s parfois mineur(e)s. On ouvre ainsi grand la porte à la généralisation de la flexibilité, de l'allongement du temps de travail et de la réduction des rémunérations pour tous et toutes. Pour la petite histoire, une pointeuse est

de travail et de la réduction des rémunérations pour tous et toutes. Pour la petite histoire, une pointeuse est d'ailleurs imposée aux personnels non enseignants du lycée Gaston Berger !!!

Licenciement d'un emploi-jeune

Ce dernier constate que ni les formations, ni le plan de formation, pourtant conditions sine qua non à l'obtention de l'aide, ne lui ont été proposés pendant les 3 ans qu'il a passé au service de "GBT". Un comble quand on sait que l'activité est hébergée dans un organisme de formation. Il en arrive à contester la définition du temps de service et des tâches qui lui sont imposés. Pas question pour lui en effet d'accepter des conditions de travail dégradées par rapport à ses collègues emploi-jeunes du lycée. L'envoi de courriers par le syndicat CNT-Education dénonçant cette situation, aussi bien au bureau de l'association, qu'au proviseur et au recteur n'ont reçu que des réponses évasives, lorsqu'elles ont eu lieu. Comme seul retour, le bureau de "GBT" (composé de 2 enseignants du lycée et d'un membre de l'administration) va décider de poursuivre jusqu'au bout sa logique libérale. Ce bureau se transforme en troupe de choc du licenciement sec, ceci comme le plus vil des DRH (Directeur de Ressources Humaines) de multinationale ! Mise à pied et licenciement pour fautes graves.

Schizophrénie

Ce qui est moins banal (ou espérons le, pas en voie de banalisation) c'est que des salariés/employeurs, non content(e)s d'accepter, comme parfois ailleurs, la précarité de leurs jeunes collègues, l'ont ici construite eux-même et ont ainsi suivi le modèle capitaliste qui dévore l'école publique. De victime à bourreau, d'exploité à exploiteur, il n'y a qu'un pas... ou un instant de réflexion... Ces contrats dits d'insertion ne profitent au final qu'à l'employeur, qui reçoit de l'état 80% du salaire à verser pour une main d'oeuvre maléable et corvéable à merci, "l'heureux bénéficiaire" de l'emploi aidé, quant à lui, se retrouvant à la case départ, 3 ans plus tard, sans plus de diplômes et pour seul bagage un licenciement pour fautes graves. Doit-on continuer à laisser les Conseils d'Administration cautionner ces officines privées au sein des établissements publics et, plus généralement, le recrutement de personnes sous statuts précaires et le mode de gestion brutale du personnel qui en découle ? A vous de décider ! ■

CNT-éducation 59 / 62
Texte distribué au lycée Gaston Berger (Lille)
le 20 janvier 2005

FRONT NATIONAL
ATTENTION



EXTREME VIOLENCE

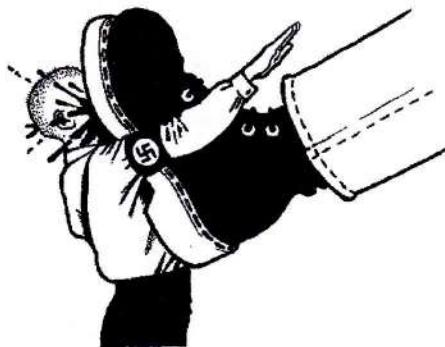
Qui est cette bête immonde,
Apportant violence dans le monde,
N'a-t-il donc rien à faire,
Que de rester là, à se taire.
Ne sommes nous pas tous de chair et de sang,
Ne sommes nous pas tous de la terre ses enfants.
Pourquoi, des races sont-elles bannies,
Pourquoi, les exclure de notre pays.
A quoi sert toute cette haine,
Dans notre société déjà emplit de problèmes.
Ce mouvement sans pitié,
Devrait être anéantis à jamais.
Afin que ces gens apeurés,
Retrouvent un jour, une vie dans l'EGALITE.

Jean-Marie Honoret
"Alias Ché Ch'ti Guevara"

Les Skinheads de leurs origines à leurs dérives



Pour commencer, enlevons les préjugés sur ce mouvement de contre-culture. Le mouvement skinhead n'est pas et ne sera jamais un mouvement d'extrême droite. Pourtant pour beaucoup de monde skinhead=nazi ! . Ce qui est faux !



Naissance du mouvement :

Dans les années 60, en Jamaïque, une nouvelle musique fait son apparition. Le Ska. Celle-ci est écoutée par des personnes au style particulier Les Rude Boys. La traduction argotique jamaïcaine de rude boy c'est délinquant. Oui, car à cette époque, la Jamaïque connaît une grande crise politique, qui mena à une guerre civile. Les Rude Boys, mouvement apolitique, en profitèrent pour se faire une renommée. Ils n'hésitèrent pas à utiliser les armes pour pouvoir survivre dans ce chaos. Certains d'entre eux, partirent pour Babylone, afin de se faire oublier par rapport aux actions qu'ils ont fait.

Apparition du mot Skinhead :

Arrivés en Angleterre, ils s'associèrent avec la jeunesse ouvrière anglaise qui était victime de la politique de casse sociale. En 1969, les révoltes minières et celles des dockers éclatèrent. La répression était dure pour empêcher toutes manifestations. La police montée n'hésita pas de donner des coups de cravaches et de traîner par les cheveux les manifestants. Suite à cette violence, les jeunes dockers et mineurs se rasèrent la tête afin d'échapper aux miliciens.

A ce mouvement, s'associèrent les Rude Boys (ou Yardies) qui avaient déjà une expérience dans les rébellions. A l'inverse du mouvement Rastafari, (qui est une culture religieuse), les Yardies avaient les cheveux très courts. Les médias de l'époque, ne sachant pas comment nommer ceux-ci (jamaïcains et anglais), prirent le mot SkinHead (de traduction littérale : « peau de tête »).

Ces skinheads se retrouvèrent le week-end dans les pubs ou dans les concerts de Ska ou de Rock pour y faire la fête. A ce moment-là aucun préjugé était présent que ce soit au niveau de l'origine ou de la classe sociale. Le mouvement skinhead, ayant connu la répression et la brutalité politique, détestèrent les Hippies qui pensaient pouvoir créer un monde meilleur en étant pacifistes et en prônant l'utilisation des drogues (LSD, Héroïne, etc....).

Car pour les Neusks (skin en verlan), on ne pouvait pas lutter en étant dans des paradis artificiels et pacifiste.

Quand la politique s'empare du mouvement :

Le mouvement, jusqu'à l'apparition du mouvement punk, se faisait oublier car il n'était pas dans une logique politique.

Suite à la vague punk qui faisait peur, certains crânes rasés se sont radicalisés en rejoignant le National Front (le FN anglais). Et comme il faut toujours un contre-mouvement, certains adoptèrent les idées communistes. Le mouvement de 1969 partait en lambeau. Pour ceux qui restèrent fidèles au « spirit of '69 » et ne voulant pas être associés à ces rasés politisés, trouvèrent des mots pour les désigner. Les skins communistes furent appelés RedSkins (peau rouge) et les néonazis, Boneheads (tête d'os). En fait, les skins se sont basés sur des détails pour les définir. (le communisme est associé à la couleur rouge et Boneheads car ils n'avaient rien dans le crâne).

D'où vient l'amalgame skin=nazi :

Tout était réuni maintenant, pour créer l'amalgame entre skinheads et Boneheads. Car il n'avait pas encore de différence dans le style vestimentaire. Les Boneheads prirent par la suite une tenue correspondant plus à leur style (treillis et paraboots). Tandis que les Skinheads étaient plus « smarts », mieux habillés en clair. Le mouvement skin se moquait de la bourgeoisie par les vêtements qui portaient. Mais avant ce changement de style vestimentaire, les Boneheads avaient déjà créé l'amalgame. Car ceux-ci n'hésitèrent pas à aller tabasser les immigrés, car le FN anglais disait que les ressortissants étrangers travaillaient à un faible coût et que c'était à cause d'eux qu'il y avait du chômage. Les médias et la population ne suivant pas le mouvement skinhead, vu que ce n'était pas une mode, approprièrent ces agressions racistes aux Skinheads. Trop tard pour rectifier le tir, et de toutes façons les skins s'en foutaient un peu car ils savaient d'où venait leur contre-culture.

En France, ayant toujours un ou deux wagons de retard, les skins arrivèrent dans le début des années 80. Mais voilà, étant très cons aussi, nous n'avons jamais recherché d'où venait ce mouvement. Agressions racistes devenaient de plus en plus fréquentes. Les médias français, ayant fait le rapprochement avec l'Angleterre, reprurent en choeur la même idiotie skin=nazi.

Les Boneheads français eurent leurs heures de gloire jusqu'en 1988 où ils étaient à leur apogée. Mais le courant changea, il était mieux de se dire antiraciste. Donc le mouvement Punk et Redskin prit de l'ampleur. Les Boneheads se faisaient de plus en plus rares. Toujours dans les années 80 et toujours en France, il y avait des Skins apolitiques mais considérés comme ambiguës par les Reds et les punks car pour les neusks apos, les Red et les Bones c'était bonnet blanc et blanc bonnet.

Bien sûr il y avait des skins apolitiques clairement antiracistes, car l'antiracisme n'est pas une idée politique mais un état de conscience.

Culture et Skinheads :

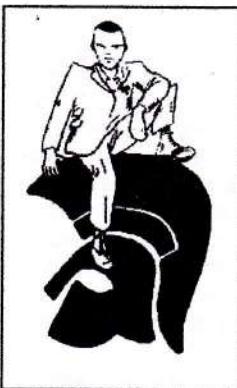
Les skinheads, au niveau culturel, ne sont pas en reste. Surtout au niveau musical. Ils écoutent beaucoup de musiques noires. genre Calypso, Ska, Rocksteady (pour les origines jamaïcaines), Blues, Jazz, Glam-Rock, Punk, Oi !, Skinhead-reggae, Hardcore métal, etc.... Les Boneheads, eux, c'est surtout du RAC (Rock Against Communism) et maintenant de la Techno-Hardcore. (pas très évolué au niveau culturel)

Differentes noms pour désigner les crânes rasés :

Dans le mouvement des crânes rasés, il y a trois grosses tendances.

Première tendance, et commençons par la pire, les Nazis sont appelés Boneheads, Hammerskin et Gabbers.

Deuxième tendance, les Communistes et les Communistes Libertaires sont appelés RedSkins ou Red & Anarchy SkinHeads (R.A.S.H qui sont affiliés, en France, à la C.N.T.).



Trojan skin

Quelques groupes français écoutés par les skins communistes, libertaires et apolitiques :

Action Directe, BBDOC, Bolchoi, Bootboys, Brigada Flores Magon, Civil Aggression, Coup D'Grisou, Division Ripaille, Groupuskull, Infanterie Sauvage, La Souris Déglinguée, Les Corons Puent (Lille), Molodoï, Oeil Pour Oeil, Oiskank, Rude Boy System, Skarface, Stylnox, Urban Crew, Warboots. ■

Rudeboiz
CNT Sans Emplois et Précaires

« AUGUST 36

Quelque part dans le Sud
Débarqué en Espagne d'un rafiot...
Première feuille de route : Onzième Brigade
Dénommé DABROWSKI, une brigade de Polacs
Comment est-ce Alicante ?
La profondeur azurée de la Méditerranée
Les oliviers, les palmiers, les arènes, la manzanille
Les bayadères... Clichés pour touristes

August 36 : 70 piges est toujours une énigme
Comment est-ce Aranjuez
Tu n'as pas entendu le fameux concerto
Non, toi, c'est plutôt le son mécanique
Des chenilles et des mitrailleuses

Et Malraux en espadrille, Malraux l'engagé
Avec son escadrille, Malraux le poète
Qui glorifie l'Illusion lyrique et cherche
Une raison d'espérer

Dis-lui toi que tu n'a trouvé que la
Faim, la Misère, Carnage et Désillusion
August 36 : 70 piges et toujours une énigme
Comment est-ce Terruel ?
Une Mer de sang et du soleil comme le
Drapeau que tu défends, toi l'apatriote

August 36 : 70 piges et toujours une énigme
Quête d'un idéal ou haine atavique des boches ?
Alors que les sirènes mortifères des
Stukas distillent la terreur et obscurcissent le
Ciel de Guernica

August 36 : 70 piges est toujours une énigme
As-tu croisé l'objectif de Frédéric Rossif ?
Tu n'est pas mort à Madrid pourtant

Et tous ces chantres de la Révolution, tous ces
Anarchistes de peu, toutes ces Delorès qui exhorte
Les X et remercient les Brigades Internationales
A Barcelone (sais-tu que Dolorès a planqué toute sa famille en
URSS chez Tonton Staline)
Non, oublier les hypocrites et garder le souvenir
Fugitif de quelques journalistes, Orwell, Hemingway
Koestler

August 36 : 70 piges et toujours une énigme
As-tu vraiment existé ? N'es-tu qu'une légende
Alors que la puissance du Vide et le Silence ont
Recouvert vos mémoires

Et pourtant... Victoria ! »

Carl Sonnenfeld

* Note de l'auteur : Je n'ai jamais connu mon grand-père August Sonnenfeld (1908 - 1974), mineur cégeétiste jusqu'en 1947-48 (il a déchiré sa carte à la fin des grandes grèves qui secouèrent les Charbonnages de France). Il n'a jamais parlé directement de son passage dans les Brigades Internationales. J'ai composé August 36 en 2002, il m'a coûté 5 ans de gestation. Assailli par le doute, je ne savais comment aborder un sujet complexe... Je me suis enfin libéré de ces contraintes pour ne garder que ce témoignage poétique... sur la guerre d'Espagne. August 36 est extrait de mon recueil « La puissance du vide » paru aux Edition Part-en-Thèses.

Vous pouvez vous procurer le catalogue (contre un timbre) à l'adresse suivante :

12 rue du Crinchon (appt 21) 62000 Arras. Adhésion à l'association contre 10 euros en espèce ou en chèque (à libeller à l'ordre de Sylvain Jazdzewski).

EN BREF

Abonnements de soutien au B.R.

Abonnements de soutien reçus au 15 mars 2005 : Isabelle N (Tourcoing, 10€); Marie H (Calais 10€); Philippe L (Mons-en-B. 10€). Chèques à l'ordre de l'UR-CNT (mention « abonnement au BR »). ■



Permanences de la CNT à Béthune

Jean-Marie Honoret, du syndicat CNT des sans-emplois et précaires, organise une permanence tous les jours sauf le Mercredi (jour des enfants) de 14 à 19 h à la Maison des syndicats de Béthune, 558 rue de Lille. Les dossiers individuels peuvent notamment y être traités (ASSEDIC, ANPE...) et les ouvrages de la bibliothèque consultés. Tél : 06 78 30 33 39.

Jean-Marie Honoret "pour la CNT sans Emplois" reçoit et conseille les recalculés. Dossiers disponibles.

Une permanence "éducation" se tiendra désormais chaque **vendredi de 17 h 30 à 19 h** à la Maison des syndicats. Elle sera animée par Christian, professeur au lycée Malraux de Béthune, et Patrice des "Sans emplois et précaires" (secteurs lycées et facultés) CNT de Béthune. ■

Non aux expulsions !

Le syndicat CNT des sans-emplois et précaires de Béthune et environs s'apprête à s'opposer aux intrusions des huissiers et des forces de l'ordre qui tenteraient de procéder à des expulsions. La trêve hivernale est en effet terminée. " Si nous échouons, nous mènerons des opérations de réquisition de logements ", affirme ainsi le syndicat qui, ce printemps, envisage aussi volontiers de reconduire la Fête de la Commune de Paris. L'occasion d'offrir cadeaux et friandises aux enfants des adhérents. Jean-Marie Honoret et Frédéric Bourgeois participeront par ailleurs à compter de la mi-avril aux Marches régionale et nationale contre la précarité et l'exclusion qui démarrent d'Arras pour se terminer à... Strasbourg ! À noter que le syndicat anime des permanences chaque vendredi de 14 à 19h, à la Maison des syndicats, rue de Lille à Béthune. ■

Souscription permanente

La gestion des locaux, le tirage des tracts, la participation de la CNT aux luttes sociales... toutes ces choses « bassement matérielles » vident régulièrement nos comptes. Merci d'avance pour votre aide : timbres, ramettes de papier, etc... Chèques (à l'ordre de l'UL-CNT ; mention « souscription permanente ») ■

Caisse de grève

Suite aux mouvements sociaux du printemps 2003, l'union locale CNT de Lille a mis en place une caisse de grève, destinée à apporter un soutien financier aux militants lors de prochaines grèves. Vos dons sont les bienvenus, chèques à l'ordre de l'UL-CNT ; mention « caisse de grève » ■

Jeunes scolarisés sans papiers

La publication du Réseau Education sans frontières *Jeunes scolarisés sans papiers : Régularisation mode d'emploi*. 42 p. est à disposition auprès du SSEC 59-62. Elle donne l'information juridique et pratique de base pour accompagner le mineur étranger vers sa majorité auprès des services préfectoraux ; elle donne aussi tous les conseils nécessaires pour se mobiliser solidement dans les écoles (élèves, enseignants, parents) en cas d'urgence auprès du jeune menacé de clandestinité et d'exclusion et auprès de sa famille ou ses proches. ■

Dominique Grange à Monchy-Breton en soutien à la CNT Béthune

De retour dans le bassin minier, trente ans après sa rencontre initiale avec Joseph Tournel et André Théret, syndicalistes, anciens mineurs, notre camarade Dominique Grange a, ce samedi 12 mars, fait "salle comble" chez " Tartous et compagnie ", le café de Monchy-Breton, un village du Ternois... lors du concert de soutien aux militants de la CNT Béthune, condamnés dans le cadre de l'Affaire de Mazingarbe. Une voix superbe, des textes qui donnent la pêche et l'envie de poursuivre le combat, des moments forts d'échange avec des militants de tous horizons ravis de pouvoir se procurer sur place le CD de Dominique ("L'Utopie toujours") disponible auprès du service librairie de l'UL CNT Béthune, et aussi de se le faire dédicacer ! La CNT Béthune remercie Dominique et Jérôme qui l'accompagnait à l'accordéon pour leur prestation, et aussi Fabienne et Cécile, les maîtresses des lieux, pour la qualité de leur accueil. ■

Ont participé à ce numéro

Le BR est réalisé par des militants non rémunérés et ne bénéficiant d'aucune « décharge » syndicale. Ont participé à la rédaction : SSEC 59/62, Eric, David, Jacques C., Jacques K., Jean-Marie, Patrice, Section CNT Demeyere. Merci à Babouse et Jean-Marie pour leurs dessins. Mise en page : Laurent. Impression et expédition : CNT - Lille. ■

Prochain numéro

Le n°23 de ce bulletin sera publié ce printemps. Envoyez-nous vos articles, interviews, illustrations, infos, communiqués, etc. avant le 15 juin 2004. ■

SITES C.N.T. SUR INTERNET

Lunion régionale CNT du Nord / Pas-de-Calais dispose d'un site web : <http://cnt-f.org/59-62> Des extraits des anciens numéros du BR peuvent y être consultés en ligne... D'autre part, rappelons que la CNT dispose également d'un site au niveau confédéral (<http://cnt-f.org>) avec différents liens : international, fédérations professionnelles, etc. ■

LISTE ROUGE ET NOIRE D'INFORMATION LOCALE ET REGIONALE

Une liste de diffusion internet ouverte aux **sympathisant-e-s** et aux **adhérent-e-s** de l'union régionale des syndicats CNT du **Nord Pas-de-Calais** est à votre disposition C'est sécurisé et vous pouvez résilier votre inscription à tout moment. Pour vous inscrire, écrivez à l'adresse suivante : **liste-cnt-infos-nord-owner@cnt-f.org** ■

QUI SOMMES - NOUS ?

Un syndicat... Parce que cette forme d'organisation - telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité - englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel... Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier... Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts... Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social... Parce qu'elle offre une structure (solide et qui a fait ses preuves) sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société...

De combat ! Parce que les syndicats réformistes sont englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes... Parce que l'Etat et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles... Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme... Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott, etc.)... Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation...

Autogestionnaire ! Parce que les permanents syndicaux génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations... Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes... Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat... Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme... Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations, etc.)...

Et solidaire ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action inter-professionnelles et inter-catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans papiers, des lycéens, des étudiants, etc. sont aussi les nôtres... Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux... ■

POUR TOUT CONTACT

Union régionale interpro du Nord Pas-de-Calais : UR-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Courriel : ur59-62@cnt-f.org

Union locale interpro de Lille-métropole : UL-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Union locale interpro de Béthune et environs : UL-CNT, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Tél : 03 21 65 31 69. Fax : 03 21 64 21 44. Courriel : Cntbethune@aol.com

Syndicat santé-social-éducation-culture du Nord Pas-de-Calais : SSEC-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Courriel : education-lille@cnt-f.org

Section universitaire lilloise du syndicat SSEC : SSEC-CNT, section fau, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Courriel : fau-lille@cnt-f.org

Syndicat des travailleurs territoriaux du Nord : STT-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Syndicat du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement et de l'environnement du Nord : SUB-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Courriel : subtp-59@cnt-f.org

Syndicat des travailleurs de l'industrie et des services du Nord : STIS-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Syndicat des sans-emplois et précaires de Béthune et environs : CNT sans-emplois et précaires, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Tél : 03 21 65 31 69. Fax : 03 21 64 21 44. Courriel : cntbethune@tiscali.fr

Syndicat de la communication de Béthune et environs : CNT communication, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Tél : 03 21 65 31 69. Fax : 03 21 64 21 44. Courriel : Cntbethune@aol.com

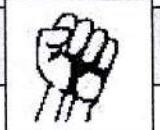
Permanences :

Union locale interpro de Lille-métropole + syndicats départementaux et régionaux : à Lille le mardi de 18 à 19 h (n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous à d'autres moments).

Syndicat des sans-emplois et précaires de Béthune et environs : à Béthune le vendredi de 14 à 19 h.

Secteur éducation de l'union locale CNT de Béthune et environs : à Béthune le vendredi de 17 h 30 à 19 h.

MONSIEUR DEMEYERE LE MOYEN AGE C'EST FINI



Nous ne sommes plus vos employés lorsque nous sommes chez nous, notre domicile ne vous est pas ouvert, l'entreprise SECUREX que vous missionnez n'a pas à se substituer à la CPAM ni à nos médecins!

Nos médecins ne sont pas des escrocs Nous non plus !!

Il est fini le temps où les patrons venaient chercher chez eux les ouvriers malades pour les faire travailler et les crever à la tâche, il est fini le temps où la tête basse le salarié obéissait au médecin véreux missionné par le patron.

Lorsque nous ne venons pas travailler c'est que notre médecin estime que notre état de santé ne nous le permet pas, nous ne l'avons pas soudoyé.

Lorsque nous nous blessons sur notre lieu de travail et que notre médecin prononce un arrêt de travail, il connaît son métier.

Alors nous nous demandons pourquoi, l'entreprise Demeyere missionne SECUREX pour vérifier si notre état de santé justifie un arrêt maladie alors que nous avons un certificat, c'est un manque de respect, une remise en cause de notre intégrité ainsi que celle de nos médecins !

Nous exigeons de l'entreprise meubles Demeyere l'arrêt immédiat de ces pratiques honteuses, nous exigeons que SECUREX nous fiche la paix, les contrôles sont à faire aléatoirement par la CPAM ce qui est normal.

Nous sommes également curieux de connaître le prix que coûte à l'entreprise ces pratiques !

N'allez pas sur le site Internet de SECUREX vous allez vomir !

Ce site est une horreur, on nous dit que 48% des salariés visités par Securex sont des menteurs et des arnaqueurs et que seuls 52 % d'entre nous peuvent justifier réellement leurs arrêts maladie.

On dit aux patrons que Securex est un outils de dissuasion envers les salariés.

On brosse le patronat dans le sens du poil en appuyant là où ça fait mal, les 35 heures!!

Jusqu'où vont aller ces boîtes pour s'en foutre plein les poches sur le dos des salariés.

Notre santé ne concerne que nous et le médecin que nous avons choisi en aucun cas nous avons à nous soumettre au Mac'do de la médecine.

Monsieur Demeyere vous nous rebattez les oreilles avec la « confiance mutuelle » qui doit primer dans l'entreprise, il serait temps de nous montrer que vous nous faites confiance au lieu de nous soupçonner de tirer au flanc en permanence.

Nous ne connaissons pas qui à la direction a fait une formation « patron, ton personnel, tu dois le mater » mais il est temps qu'il se recycle, nous connaissons bien les ficelles de l'intimidation permanente et nous les dénoncerons chaque fois qu'il le faudra.

Section Demeyere – SUB-TP 59

CNT
bulletin régional
59 - 62

POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT,
AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !

Réception des articles, courrier des lecteurs et mise en page :

Union locale CNT de la métropole lilloise, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél / fax : 03 20 56 96 10. Les articles signés et les interviews n'engagent que leurs auteurs. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Abonnements, dons et achats au numéro :

Union régionale CNT du Nord / Pas de Calais, 1 rue Broca, 59000 Lille. Abonnement annuel : 6 € pour quatre numéros (chèques à l'ordre de l'union régionale CNT). Abonnement de soutien : à vot' bon cœur ! Achat au numéro : envoyer 2 timbres.



Je désire recevoir gratuitement trois numéros du « Combat syndicaliste », mensuel confédéral de la CNT.

Je désire recevoir une documentation gratuite.

Je désire diffuser des tracts autour de moi.

Je désire rencontrer un militant du syndicat

Je désire rejoindre la CNT

Nom / Prénom :

Profession / lieu de travail :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :